

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-88

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2024-88

**Bruges - Restructuration du centre-ville - Convention de co-maîtrise d'ouvrage -
Etudes et aménagements transitoires - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Contexte de l'opération

Depuis 2012, la ville de Bruges mène une réflexion globale sur le réaménagement de son centre-ville, entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon, afin d'améliorer les équipements, les espaces publics et dynamiser les activités.

Après une première phase de construction / réhabilitation d'équipements publics (ludo-médiathèque, groupes scolaires, ALSH), la ville souhaite poursuivre la réflexion sur les espaces publics reliant ces équipements.

Pour ce faire, elle souhaite accompagner l'appropriation par les usagers des espaces publics à venir. Diverses actions vont ainsi être mises en place et nécessitent la participation active du maître d'œuvre en phase d'étude, afin d'établir une stratégie de concertation et développer des actions d'aménagements transitoires.

Suites aux premières études menées, les orientations générales sont les suivantes :

- **La valorisation des espaces publics et du cadre de vie**, par la création d'une promenade entre l'Hôtel de ville et le Parc Treulon, donnant une large place au traitement paysager et aux cheminements doux, concourant ainsi à la création d'un cadre de vie urbain, apaisé articulé autour de réels îlots de fraîcheur.
 - Il s'agira de créer une percée visuelle entre l'Hôtel de Ville et le Parc Treulon faisant émerger un mail paysager propice aux promenades, à la détente permettant la création d'un lieu de vie et de convivialité pour les habitants, facteur majeur d'attractivité du centre.
 - Le projet sera durable et éthique dans sa construction, tant par la plantation d'essences locales que par la gestion ingénieuse des eaux pluviales.
- **La maîtrise et l'amélioration des déplacements dans le centre-ville**, par la requalification des axes structurants en lien avec le schéma de déplacements, afin d'apaiser la circulation, de favoriser les modes doux, les continuités cyclables et piétonnes, et de réduire la circulation de transit.
- **L'amélioration du stationnement** afin de faciliter l'accès aux équipements publics et aux commerces avec un réaménagement des voiries et espaces publics.
- **La création d'un espace pour tous**, qui intègre tous les âges, confortable, assurant une meilleure autonomie et une stimulation corporelle et cognitive

- **Le soutien et le renforcement de l'offre commerciale du centre-ville**, en favorisant l'offre et la pérennisation du commerce de proximité.
- **L'implantation maîtrisée de logements**, avec principalement la prise en compte des demandes de logements des publics seniors à revenus modérés.

Le périmètre et les équipements du projet couvrent des domanialités et des compétences relevant à la fois de la ville et de Bordeaux Métropole. Il paraît donc souhaitable que le réaménagement des espaces publics soit mis en œuvre sous la conduite d'une maîtrise d'ouvrage unique pour garantir la cohérence d'ensemble.

Ainsi, il est proposé que la ville de Bruges et Bordeaux Métropole concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour poursuivre cette opération, et de désigner la ville comme maître d'ouvrage unique au regard des usages attendus et de la domanialité de l'emprise du projet majoritairement communale

Le projet fait l'objet d'une fiche-action au contrat de co-développement 6 2024-2027 : fiche n°C060142 « Restructuration du centre-ville ».

2 - Objet de la co-maitrise d'ouvrage

A ce stade du projet, le transfert de maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole à la ville de Bruges porte sur les phases de concertation et d'études de maîtrise d'œuvre, ainsi que sur les aménagements transitoires.

Les modalités de répartition techniques et financières des phases suivantes seront précisées à l'issue des études de conception et de l'arrêt du projet.

3 - Prévisionnel financier

Le financement de la part de Bordeaux Métropole à la réalisation des études s'élèvera à 50% du cout total dans la limite de 200 000 €, comme prévu dans la fiche action n°C060142 du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Bruges. Ces dépenses métropolitaines seront prises en charge à parité sur le FIC et le CODEV.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5215-26 et L5217-7,

VU les dispositions de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la Maitrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP), modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004,

VU la fiche action n°C060142 du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Bruges, adoptée en Conseil de Métropole du 1er décembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la ville de Bruges a engagé une réflexion globale sur le réaménagement de son centre-ville dans laquelle elle souhaite inclure les espaces publics entre l'Hôtel de Ville et le parc Treulon,

CONSIDERANT QUE pour garantir la cohérence d'ensemble de l'aménagement à venir, il est nécessaire qu'un projet englobe la totalité des espaces concernés et donc qu'une maîtrise d'ouvrage unique se mette en place entre la ville de Bruges et Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT QUE les usages attendus et la domanialité majoritairement communale de l'emprise du projet désignent la Ville comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé pour la mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges concernant le réaménagement des espaces publics du centre-ville.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--